

Projet d'établissement
Communauté de Communes de St Méen-Montauban
Maisons de la petite enfance

Muël, Irodouër St Méen-le-Grand, Montauban de Bretagne



Du fait de l'homogénéité des besoins liés à l'accueil du jeune enfant, la Communauté de Communes doit relever aujourd'hui des enjeux permettant de lisser au mieux les disparités de son territoire.

Les assistants maternels, premier mode de garde du secteur, proposent une offre reconnue et de qualité. Cette offre ne répond cependant pas entièrement aux besoins liés à une politique plus globale réunissant l'information, la prévention, la socialisation et l'accès à un mode d'accueil pour tout le monde.

Répondre de façon adéquate à ces problématiques, c'est permettre :

- **Aux parents** de mieux concilier vie familiale et vie professionnelle et ainsi d'assumer sereinement et pleinement leur rôle ;
- **Aux enfants** d'avoir accès à un mode de garde sécurisant, valorisant et épanouissant ;
- **Aux professionnels** de la petite enfance d'exercer leur rôle de la manière la plus adaptée, entourés par un réseau riche et professionnalisant.

Aux travers d'un RIPAME positionné comme guichet unique, porte d'entrée sur la petite enfance et des maisons intégrant multi-accueils, espaces jeux et lieux de rencontres à destination des parents et partenaires, la collectivité affiche sa volonté : développer une politique transversale et partenariale.

Plan du projet d'établissement

Le Projet Social de la collectivité	P.3
Le territoire en quelques chiffres	P.4
Le projet d'établissement	P.10
Valeurs portées par la collectivité	P.12
Etablissements d'accueil du jeune enfant	P.13
Les multi-accueils	P.14
Valeurs éducatives	P.14
Définition des établissements	P.16
Présentation des différents modes d'accueils	P.16
Le projet éducatif	P.17
L'accueil	P.17
L'adaptation	p.18
Rythmes de vie	P.18
Vie quotidienne	p.20
Aménagement de l'espace	P.21
Disposition pour des accueils adaptés	P.22
Définition de la place des familles	P.23
Relation avec les partenaires institutionnels	P.24
L'équipe	P.25
Particularité de la Maison de la petite enfance de Muël	P.29

Le projet social

Le projet social de la Communauté de Communes de Saint-Méen-Montauban s'appuie sur les valeurs fondamentales de la République. Il devra, par le biais de nos pratiques éducatives, permettre à chaque enfant de s'épanouir, se construire et devenir un futur citoyen.

La mise en œuvre de ce projet et du projet éducatif doit permettre de garantir un accueil de qualité des enfants et de leurs familles dans les multi-accueils de la collectivité.

> Le contexte

La Communauté de Communes de Saint-Méen-Montauban située à l'ouest du département d'Ille-et-Vilaine compte 19 communes (cf carte ci-dessous) et 24 629 habitants au 1^{er} janvier 2013 (*source insee décembre 2012*). Sa situation de troisième couronne du bassin Rennais et sa proximité avec les axes routiers régionaux et ferroviaires, en font un territoire attractif. La population est passée de 19 000 habitants dans les années 90 à près de 25 000 aujourd'hui soit une augmentation de plus de 30%.

Cette nouvelle Communauté de Communes est issue d'une fusion (1^{er} janvier 2014) entre 3 territoires, la Communauté de Communes du Pays de Saint Méen le Grand et du Pays de Montauban de Bretagne avec intégration des Communes de Saint Pern et Irodouër, issues de l'ancienne Communauté de Communes du Pays de Bécherel.

Ces trois territoires avaient déjà avant la fusion une préoccupation forte pour la petite enfance :

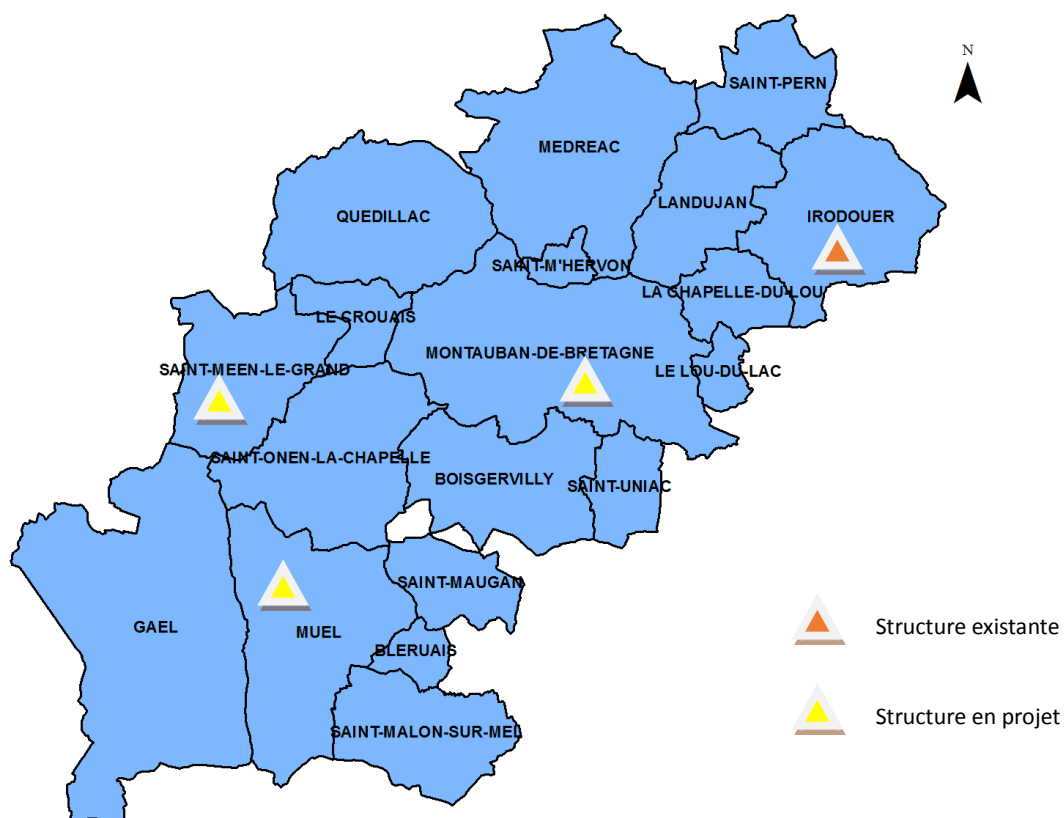
- La CC du Pays de Bécherel s'est dotée de la compétence en 2008 avec le développement d'un RAM et d'une offre d'accueil collectif à travers 2 maisons de la petite enfance situées sur les Communes de Romillé et Irodouër.

- La CC du Pays de Saint Méen a pris la compétence en 2010. Elle a ouvert un RIPAME en septembre 2012 et a lancé deux projets d'accueil collectif, un à Muël qui ouvrira ses portes en mai 2014 et un à Saint Méen le Grand avec une ouverture prévue courant de l'année 2015.

- La CC de Montauban de Bretagne a, quant à elle, prit la compétence en mars 2013. Cette dernière a ouvert un RIPAME en septembre 2013 et validé le lancement d'un projet d'accueil collectif qui se situera sur la Commune de Montauban-de-Bretagne.

Ces trois projets politiques fusionnent aujourd'hui au sein d'une même collectivité avec la volonté d'apporter une réponse cohérente et adaptée aux spécificités du territoire.

> Carte de la nouvelle intercommunalité au 1^{er} janvier 2014



> Le territoire en quelques chiffres

Evolution des naissances entre 2008 et 2011 - Source Insee Nationale Via Cnaf - Sept 2012

Naissances domiciliées						
Source Insee Nationale Via Cnaf - Sept 2012	2008	2009	2010	2011	2012	Evolution annuelle moyenne entre 2008 et 2011
CC Montauban-de- Bretagne	170	169	165	178		4,70%
CC Saint-Méen-le-Grand	161	149	159	180		11,80%
Irodouër	35	48	46	29		- 17,14%
Saint-Pern	18	14	19	10		- 44,44%
Total Territoire						
Référence Départementale						

Evolution des naissances entre 2008 et 2011 = + 3.3 %

Nombre d'enfants de 0 à 3 ans habitants sur le territoire en 2012 - Source Caf (BCA 2008-2012)

		Source Caf (BCA 2008-2012)					Source Commune	
		Nb d'enfants allocataires 0 – 2 ans révolus	Nb d'enfants allocataires 3-5 ans révolus	Nb d'enfants allocataires 6-11 ans révolus	Nb d'enfants allocataires 12-17 ans révolus	Total Nb d'enfants 0-17 ans	Nb d'enfants scolarisés 0- 2 ans révolus	Nb d'enfants scolarisés 3-5 ans révolus
CC Montauban-de-Bretagne	2008	479	398	807	591	2275		
	2012	458	476	909	712	2555		
CC Saint-Méen-le-Grand	2008	424	396	769	610	2199		
	2012	437	394	867	693	2391		
Irodouër	2008	107	105	203	105	520		
	2012	120	118	219	156	613		
Saint-Pern	2008	55	33	70	52	210		
	2012	42	35	95	60	232		
Total Territoire	2008	1065	932	1849	1358	5204		
	2012	1057	1023	2090	1621	5791		

Evolution du nombre d'enfants de 2 ans révolus entre 2008 et 2012 = - 0.8 %

Structures familiales avec enfants - Source Caf BCA 2008 et 2012

		Allocataires avec enfants			
		Couples avec enfants		Monoparents	
CC Montauban-de-Bretagne	2008	1 034	67,94%	145	9,53%
	2012	1 115	67,05%	180	10,82%
CC Saint-Méen-le-Grand	2008	955	60,52%	153	9,70%
	2012	989	58,28%	201	11,84%
Irodouër	2008	234	78,52%	20	6,71%
	2012	278	79,89%	23	6,61%
Saint-Pern	2008	96	74,42%	7	5,43%
	2012	94	70,15%	14	10,45%
Total Territoire	2008	2319		180	
	2012	2476		238	
Ille et Vilaine	2008	81 808	46,30%	19 085	10,80%
	2012	84 949	44,35%	22 280	11,63%

Evolution du nombre de familles monoparentales sur le territoire = + 2.09 %

Taux de parents bi-actifs - Source Caf BCA 2008 et 2012

		Taux de parents bi-actifs (4) ayant des enfants de :		
		0 /2ans révolus	3/5 ans révolus	6/17 ans révolus
CC Montauban-de-Bretagne	2008	69,55%	71,09%	74,41%
	2012	71,99%	73,80%	79,07%
CC Saint-Méen-le-Grand	2008	59,03%	65,71%	71,41%
	2012	65,49%	62,00%	73,27%
Irodouër	2008	68,09%	70,97%	72,25%
	2012	80,70%	73,33%	77,88%
Saint-Pern	2008	67,35%	61,29%	68,75%
	2012	80,49%	54,55%	72,62%
Ille et Vilaine	2008	65,05%	68,98%	73,33%
	2012	64,82%	69,35%	74,46%

Taux pour le territoire de parents bi-actifs ayant des enfants de 0/2 ans = 74.66 %

Evolution pour le territoire de parents bi-actifs ayant des enfants de 0/2 ans = + 8.6%

Situation sociale des familles - Source Caf BCA 2008 et 2012

		% d'allocataires < ou = au seuil des bas revenus (6)	% de familles < ou = au seuil des bas revenus	% familles dont les prestations >= 50% des ressources
CC Montauban-de-Bretagne	2008	17,10%	10,00%	9,30%
	2012	22,50%	12,20%	12,40%
CC Saint-Méen-le-Grand	2008	23,40%	11,80%	14,20%
	2012	33,20%	17,70%	19,20%
Irodouër	2008	13,50%	7,60%	6,20%
	2012	18,10%	10,60%	9,60%
Saint-Pern	2008	13,60%	8,50%	6,80%
	2012	21,70%	12,30%	10,40%
Ille et Vilaine	2008	27,40%	12,00%	16,80%
	2012	35,70%	15,80%	23,40%

Evolution entre 2008 et 2012 = + 3.72 %

Nombre d'assistants maternels en activité en novembre 2012 - Source : Imaje

	Nombre d'assistantes maternelles agréées au (source : www.assistantsmaternels35.fr)	Nombre d'assistantes maternelles en activité en novembre 2012 (source : Imaje)
CC Montauban-de-Bretagne		132
CC Saint-Méen-le Grand		102
Irodouër		22
Saint-Pern		5
Total Territoire		261

Enfants bénéficiaires d'une prestation de garde - Source Caf BCA 2008 et 2012

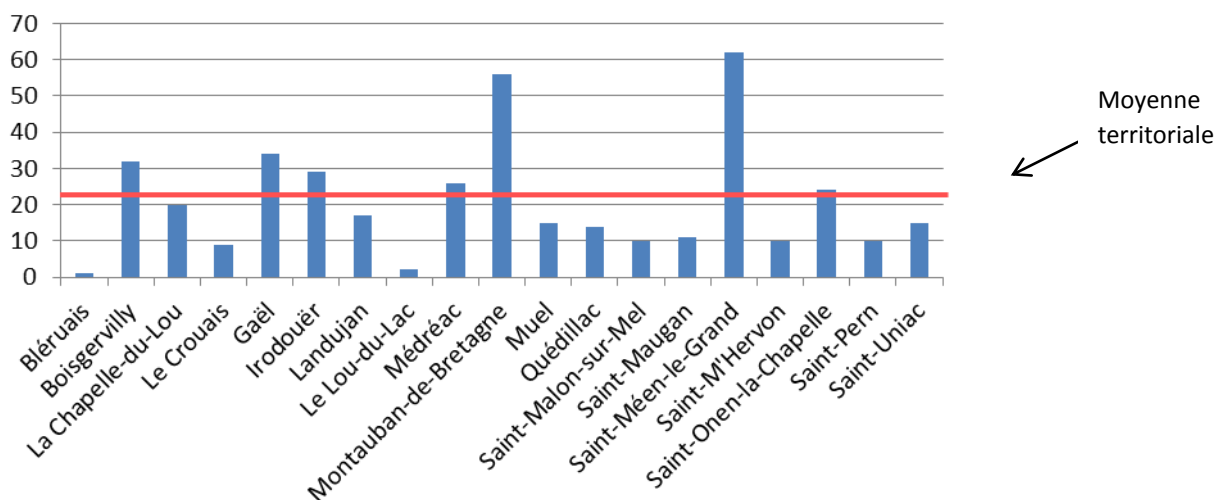
			Enfants bénéficiaires d'une prestation de garde (5) (Source Caf BCA 2008 et 2012)					
			Assistante maternelle		Garde à domicile		Structure	
			0-2 ans révolus	3-5 ans révolus	0-2 ans révolus	3-5 ans révolus	0-2 ans révolus	3-5 ans révolus
CC Montauban-de-Bretagne	2008	Nombre	267	79	ns	7		
		Taux de couverture	56%	20%	-	2%		
	2012	Nombre	289	91	ns	7	ns	ns
		Taux de couverture	63%	19%	-	1%	-	-
CC Saint-Méen-le-Grand	2008	Nombre	194	72	ns	0		
		Taux de couverture	46%	18%	-	0%		
	2012	Nombre	228	67	ns	ns	ns	ns
		Taux de couverture	52%	17%	-	-	-	-
Irodouër	2008	Nombre	28	ns	0	0		
		Taux de couverture	26%	-	0%	0%		
	2012	Nombre	71	13	ns	ns	0	ns
		Taux de couverture	59%	11%	-	-	0%	-
Saint-Pern	2008	Nombre	28	ns	0	0		
		Taux de couverture	51%	-	0%	0%		
	2012	Nombre	25	ns	0	0	0	0
		Taux de couverture	60%	-	0%	0%	0%	0%
Total Territoire	2008	Nombre	517	151	ns	7		
		Taux de couverture						
	2012	Nombre	613	171	ns	7	ns	ns
		Taux de couverture						

Taux d'enfants bénéficiant d'une prestation de garde chez une assistante maternelle = 58.5 %

Evolution du nombre d'enfants bénéficiant de la prestation entre 2008 et 2012 = + 13.75 %

Les enfants représentent une part importante de la population de la Communauté de Communes Saint-Méen-Montauban, notamment ceux de moins de 6 ans. Les nouveaux arrivants étant généralement des jeunes couples ayant autour de la trentaine, les modes de garde proposés par le territoire et la présence d'une école dans leur future Commune de résidence tiennent une place importante dans leur choix final.

Naissances en 2011 par commune

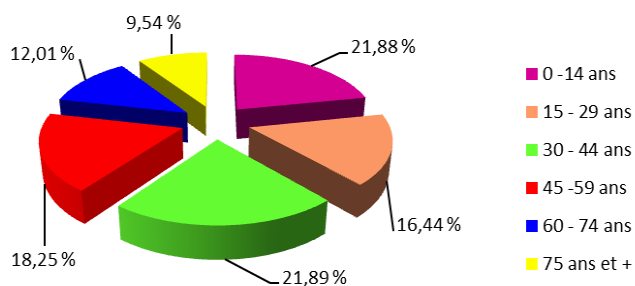


Source : Insee, État civil – Naissances domiciliées Bretagne

Avec une moyenne annuelle de 383,2 naissances sur le territoire de 2007 à 2011, cela correspond à un taux de variation de 8,47 % sur la période. Les taux les plus élevés (plus de 60 %) sont enregistrés à La-Chapelle-du-Lou, Gaël et Saint-Onen-la-Chapelle.

Comme le montre le graphique ci-dessous, le territoire de la Communauté de Communes de Saint-Méen-Montauban est un territoire jeune avec une part importante des 0-14 ans et des 30-44 ans. Même si la proportion des 65 ans ou plus est supérieure à la moyenne départementale, la population reste jeune puisque cette tranche d'âge ne représente que 16,44 % de la population totale (contre 22 % de 0-14 ans).

Population par tranches d'âges, en 2009



Source : Insee, données infra communales – population 2009

Lorsque l'on regarde le détail communal, on constate que la tranche des 0-14 ans représente plus de 20 % pour la majorité des communes : les jeunes permettent ainsi un dynamisme sur le territoire. Les habitants de l'ensemble du territoire se regroupent principalement au sein de deux tranches (à égalité) : les 0-14 ans et les 30-44 ans, soit enfants et jeunes couples.

Le dynamisme et la structure du territoire attirent des ménages jeunes qui veulent accéder à la propriété à un prix acceptable dans un cadre de vie respectueux du paysage. La situation géographique du secteur donne de plus la possibilité aux « néo-ruraux » de vivre à la fois à la ville et à la campagne.

Étant donné le nombre considérable de jeunes enfants et le taux d'activité des 15-64 ans sur le territoire, les besoins d'offre de gardes se multiplient.

Une dernière donnée semble importante à prendre compte, un revenu moyen en hausse mais qui reste faible et avec de fortes disparités : 19 484 € en 2009 ; pour comparaison 23 280€ en revenu net déclaré moyen dans le département. (*Source: Insee – DGFIP, Impôt sur le revenu des personnes physiques*)

Grâce à sa situation géographique et compte tenu de ses spécificités, la Communauté de Communes se doit d'innover pour adapter l'accueil individuel et collectif à ses besoins et rester un territoire jeune et attractif.

Le projet d'établissement

La Communauté de Communes affirme une politique petite enfance volontariste soutenue par le Conseil Général et la CAF d'Ille et Vilaine à travers son conventionnement et son contrat enfance jeunesse.

Cette politique, en cohérence avec le décret de juin 2010 relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans (intégré au code de santé publique), pose les bases d'un principe d'ouverture rendu possible pour tous, d'un assouplissement des horaires d'ouverture des structures et d'une coexistence des différents types d'accueils (réguliers et occasionnels), de la participation et l'implication des parents, d'un projet bien identifié et d'un personnel encadrant qualifié.

Toutes ces démarches sont autant d'axes de travail visant à améliorer le bien-être et la qualité d'accueil des enfants tout en apportant la souplesse nécessaire aux familles pour répondre au mieux à leurs besoins.

Pour chaque structure, le projet d'établissement commun comprend par ordre de référence et d'élaboration, le volet social et le volet éducatif. Il comprend également le volet pédagogique qui lui, est intimement lié à chaque structure et à son équipe. Le règlement intérieur vient s'appuyer sur chacun de ces volets.

➤ **Le projet social** définit la volonté de notre collectivité, les valeurs qu'elle souhaite porter prioritairement, le rôle des équipements, à quels besoins ils répondent et pour quel public. Il permet d'appréhender les liens avec l'ensemble de l'environnement ayant une dynamique autour de la petite enfance (espaces-jeux, bibliothèques, mais aussi écoles, ALSH...) et d'avoir une vision transversale et globale de la petite enfance sur le territoire. Le projet social est élaboré, suivi et évalué par une instance de pilotage reliant le niveau politique et le niveau technique :

Le projet social est commun à l'ensemble des services liés à la petite enfance.

➤ **Le projet éducatif** permet de mettre en application le projet social dans les temps de vie de la structure (accueil, soin, repas, jeux,...). Il définit les processus éducatifs prioritaires, comme l'autonomie, l'éveil, la socialisation, le développement psychomoteur, tout en veillant au bien être de l'enfant. Le projet, pour maîtriser et évaluer son application est défini dans le temps et l'espace relatif à la structure. Il est élaboré par les instances techniques de la Communauté de Communes.

Le projet éducatif est commun à toutes les structures petite enfance.

➤ **Le projet pédagogique** définit les méthodes et les moyens d'application pour accompagner les enfants au quotidien et apporter le suivi nécessaire aux familles. Il découle directement du projet éducatif et de ses orientations. Le projet pédagogique est porté par la directrice de la structure, réfléchi en équipe, concerté avec les parents.

Le projet pédagogique est propre à chaque multi-accueil.

Ces projets définiront les responsabilités et l'organigramme du personnel, le règlement intérieur des usagers, les conditions et les modalités d'inscription, les horaires, le coût, les locaux, ainsi que les différentes instances prenant part au projet.

> **Déclinaison du projet**

Il s'inscrit de manière plus générale et transversale dans une politique petite enfance visant une cohérence territoriale et se construit autour de deux axes principaux :

Le RIPAME, comme porte d'entrée pour chaque famille vers la petite enfance.

Il a pour vocation l'accompagnement des parents et des assistantes maternelles ainsi que l'animation des espaces jeux.

Les maisons de la petite enfance

- L'une est située à Irodouër. Dotée de 18 places d'accueil collectif en multi-accueil, elle a également pour vocation d'être un pôle ressources « petite enfance » avec un projet transversal et une vocation à accueillir des projets de parents, d'assistantes maternelles, les services du RAM et ponctuellement la PMI.

- L'autre est située à Muël. Dotée de 12 places d'accueil collectif en multi-accueil, elle intègre également les espaces-jeux, des projets de parents et ponctuellement des permanences de la PMI.

> **Le projet social**

Il a vocation à réduire les inégalités d'accès aux services, à soutenir les initiatives tendant à améliorer la qualité d'accueil du jeune enfant et à appuyer les familles dans la conciliation de leur vie familiale, personnelle et professionnelle.

Nous favoriserons, à travers nos actions éducatives, des valeurs précieuses pour la vie en collectivité (respect, tolérance, solidarité) en utilisant à travers nos méthodes éducatives des comportements qui aideront les enfants à grandir.

La Communauté de Communes axe son travail sur six grands principes :

- La prise en compte du jeune enfant comme individu à part entière ayant une place centrale dans la société :
 - Reconnaître l'enfant en tant que futur citoyen doté de ses propres compétences avec des droits et des devoirs,
 - Favoriser l'apprentissage de l'autonomie,
 - Favoriser la construction de son identité personnelle.

- L'ouverture culturelle et sociale de l'enfant :
 - Permettre la socialisation,
 - Permettre la découverte, l'éveil des goûts, de la sensibilité,
 - Respecter les autres, les différences, soi-même.

- Le respect de chaque individualité :
 - Etre vigilant au rythme de chacun,
 - Respecter l'intimité,
 - Respecter le choix de vie des familles (sans jugement).

- L'accès à toutes les familles, quels que soient leurs revenus, leurs spécificités, leurs situations professionnelles à un mode de garde pour leur enfant :
 - Soutenir les familles dans la possibilité offerte aux deux parents de vivre également leur carrière professionnelle,
 - Prendre en compte des difficultés d'organisation que peuvent engendrer les horaires atypiques de travail,
 - Développer des modes d'accueil en œuvrant sur la complémentarité de l'offre des assistants maternels et des structures d'accueil collectifs,
 - Permettre la conciliation de la vie personnelle et professionnelle ou étudiante.

- L'accompagnement à la parentalité à travers la lutte contre l'isolement :
 - Permettre des temps d'échanges entre parents et entre parents et professionnels de la petite enfance,
 - Accompagner et soutenir les parents dans leur rôle.

- Le soutien à la formation des assistantes maternelles, des équipes de professionnels et des savoir-faire parentaux :
 - Travailler de façon transversale en proposant des temps de rencontres,
 - Mutualiser les lieux d'accueil,
 - Consolider et développer les partenariats (écoles, accueils de loisirs...).

Les établissements d'accueil du jeune enfant

Fonctionnement général

Les établissements d'accueil du jeune enfant ont pour objectif de proposer un mode de garde qui vient en complémentarité de celui proposé par les assistants maternels, mais aussi d'être des lieux de rencontres et de mutualisation des services petite enfance du territoire.

Pour la Communauté de Communes de Saint Méen-Montauban la nécessité de répondre aux multiples questions et attentes des parents et des professionnels de la petite enfance est apparue importante et primordiale. Une vision globale et transversale de la petite enfance s'est alors développée avec le désir d'ouvrir des pôles ressources. Les multi-accueils prennent toute leur place dans des équipements à vocation plus large.

Ainsi, ils regroupent dans un même lieu :

➤ **A Irodouër :**

- Un Relais Intercommunal Parents Assistant(e)s Maternel(le)s Enfants en guichet unique où une animatrice accompagne et guide les familles et les assistants maternels dans leurs démarches ;
- Un multi-accueil de 18 places accueille les enfants en structure collective ;
- Une salle de motricité, espace commun et partagé entre le multi-accueil, l'espace-jeux et des actions du RIPAME (expos, thématiques, etc...) ;
- Un espace-jeux, lieu de rencontre, de partage et d'échange ;
- Un espace parent, offrant la possibilité d'échanger, de s'informer et de se rencontrer ;
- Les permanences de la Protection Maternelle et Infantile (P.M.I), assurant un suivi médical et social du jeune enfant, avec un rôle de prévention et d'orientation des familles.

➤ **A Muël :**

- Un multi-accueil de 12 places accueille les enfants en structure collective ;
- Un espace-jeux, lieu de rencontre, de partage et d'échange où une animatrice accueille les enfants, les assistants maternels et les parents ;
- Un espace de rencontre pour les assistants maternels et pour les parents et occasionnellement lieu de permanence ouvert à la Protection Maternelle et Infantile (PMI) ;
- Un espace de motricité partagé entre le multi-accueil et l'espace-jeux.

Les Multi-accueils

L'idée générale du projet est avant tout de mettre l'enfant au centre des réflexions. Nous déclinerons à travers nos objectifs les valeurs qui sont portées par la collectivité. Cette approche sera fondée sur la manière de concevoir la place de l'enfant dans ses dimensions psychologique, physique et sociale.

- Sa sécurité physique et affective
- Son rythme de vie
- Sa valorisation et la confiance en soi
- Son environnement
- Son ouverture sur la société

➤ **Le respect**

Les orientations éducatives sont basées sur la valeur du respect. Elle nous apparaît fondatrice. Elle est déclinée afin d'être appliquée à tous les niveaux. Ainsi, nous sommes attentifs au respect de l'individu en lien avec les déclarations des droits de l'enfant.

L'enfant vit à un rythme différent de celui de l'adulte et a des besoins spécifiques à son âge (sommeil, repas, jeu, temps calme...). Nous sommes donc particulièrement vigilants au respect de ses rythmes dans la journée avec une attention accrue sur l'aménagement de l'espace, l'ambiance et sur une communication de qualité.

Le respect se décline aussi avec le principe de non jugement des individus et des choix de vie des familles.

➤ **La continuité dans la vie de l'enfant**

La continuité dans la vie de l'enfant est également au cœur de notre travail afin d'assurer la sécurité affective du jeune enfant. Cette sécurité affective se base sur une relation de confiance entre les adultes (parents et équipe) et sur une cohérence dans notre travail (règles stables, justes et claires pour offrir une continuité de repères).

➤ **Accueillir un enfant dans sa singularité**

L'enfant est un individu qui est respecté dans son intégrité, à qui nous reconnaissons des droits (l'expression, la sécurité, le bien-être, l'éducation...) et des devoirs en terme d'apprentissage (les règles, les limites, les valeurs de la société...).

La valorisation de ses compétences est au centre de nos pratiques afin qu'il puisse développer la confiance en lui et en son environnement.

Nous respectons les fondements de sa personnalité en lien avec sa famille. Nous élaborons une réflexion autour de la co-éducation des enfants. Les parents sont les premiers éducateurs de leur enfant, c'est eux qui, à sa naissance, lui donne ses premiers repères et lui transmettent ses valeurs éducatives. L'environnement de l'enfant va ensuite s'élargir, en impliquant d'autres enfants, d'autres adultes dont des professionnels. La diversité des

pratiques et des modèles introduits, s'ils sont en cohérence, participent alors à une construction identitaire de l'enfant. Celui-ci pourra ainsi s'ouvrir sur le monde tout en ayant une reconnaissance et une valorisation de sa culture familiale.

➤ **La socialisation**

Le cadre de l'accueil collectif est l'occasion pour l'enfant de se socialiser, de découvrir les règles de vie en collectivité (gardons à l'esprit que cette socialisation est à mettre à l'échelle du jeune enfant et ne peut se définir comme celle de l'adulte).

Nous avons comme objectif de l'accompagner dans son intégration sociale. Notre rôle est d'aider l'enfant à passer du « familial » au « social », à devenir « UN » parmi les autres. Il nous faut donc l'aider à connaître et à reconnaître les règles de la société dans laquelle il vit et l'accompagner dans la construction de son autonomie, c'est-à-dire dans son aptitude à s'intégrer de manière individuelle dans la société.

L'enfant n'est pas en position de dépendance face à l'adulte, il est acteur de sa propre vie. C'est en acquérant, de plus en plus, la possibilité de faire seul, que l'enfant pourra s'ouvrir à l'autre, le respecter et devenir un individu dans la société.

➤ **La communication**

Nous nous attachons à ce que l'enfant nous montre, ce qu'il tente de nous dire par le langage non verbal et les mots dont il a l'usage afin de lui répondre au mieux. Notre accompagnement dans l'éducation passe par ce savoir-être et ce savoir-faire ; cette capacité à être attentif à l'autre, à sa différence, à la complexité de sa construction, à ses frustrations et ses limites.

La verbalisation et la reformulation de la parole de l'enfant nous aident à apporter de la qualité à l'échange et à la relation.

Nous sommes également attentifs à la richesse du vocabulaire employé.

A travers ce projet, il nous semble indispensable de réaffirmer combien nous attachons d'importance à proposer un service de qualité, tant par la variété et la richesse des actions proposées, les conditions de sécurité dans lesquelles elles sont faites, que par la qualité relationnelle entre l'enfant et le personnel éducatif.

Ce dernier engagement implique un effort constant de la part de l'ensemble de l'équipe pour assurer un encadrement de qualité. Les adultes travaillant dans la structure doivent permettre :

- L'accompagnement, le respect, la valorisation de chaque enfant ;
- L'épanouissement, la prise de repères, la créativité de chaque enfant ;
- L'accompagnement à la parentalité de chaque famille ;
- Le partage d'expérience, de compétences, la bienveillance vis-à-vis des membres de l'équipe.

Définition des établissements

Ces établissements sont régis conformément aux dispositions du décret n°2010-613 du 07 juin 2010 et aux instructions de la Caisse Nationale des Allocations Familiales. Dans le cadre de sa mission, le multi-accueil a pour rôle de veiller à :

- la santé, la sécurité et au bien-être des enfants qui lui sont confiés ainsi qu'au développement de leurs compétences et de leur personnalité. Ceci dans le respect de chaque individualité et des différences ;
- l'intégration sociale des enfants et de leurs familles notamment en situation de handicap ;
- aider les parents à concilier vie professionnelle, sociale et familiale ;
- créer une dynamique autour de la petite enfance notamment en travaillant en lien avec les structures existantes (bibliothèques, écoles, ALSH....) afin de porter une vision transversale de la petite enfance sur le territoire ;
- faciliter l'accès d'un mode de garde aux familles, quels que soient les revenus, les horaires et les spécificités de chacun (handicap, prise en charge sociale...)
- soutenir les familles dans leur approche de la parentalité, en mettant en place un climat de confiance, en respectant l'histoire et le projet de chaque famille,
- travailler en lien avec les assistants maternels à travers des temps de rencontre éducatifs et festifs, afin de bien aborder ces deux modes de garde comme complémentaires sur le territoire (ceci en lien avec le RIPAME).

Les multi-accueils situés à Irodouër et à Muël ont respectivement une capacité d'accueil agréée par le Conseil Général de 18 places et de 12 places. Ils accueillent des jeunes enfants âgés de 10 semaines à 4 ans révolus en temps régulier et occasionnel.

Présentation des différents modes d'accueil

Chaque multi-accueil assure pendant la journée plusieurs modes d'accueil afin de s'adapter au mieux aux besoins des familles :

➤ **l'accueil régulier contractualisé et mensualisé** : répond à un besoin de mode de garde permanent. Il permet de bloquer des places à l'avance sur des jours précis définis lors de la signature du contrat.

Pour ce type d'accueil, les demandes des familles sont étudiées dans le cadre d'une commission d'attribution des places.

➤ **l'accueil occasionnel** : répond à un besoin anticipable et ponctuel. Il permet de réserver des places sur des jours précis une semaine à l'avance. La réservation se fait par téléphone directement auprès de la directrice de la structure concernée.

➤ **l'accueil d'urgence** : répond à un besoin immédiat et non anticipable. Il permet de répondre aux besoins des familles rencontrant une modification soudaine de leur emploi du temps (hospitalisation, décès, arrêt maladie de l'assistant maternel, entretien d'embauche, mission d'intérim...).

Au sein de chaque multi-accueil une rencontre entre les parents et la directrice sera programmée lors de l'inscription, qu'il s'agisse d'un accueil régulier, occasionnel ou d'urgence. Ce temps sera alors l'occasion de faire connaissance et de dialoguer sur les habitudes de l'enfant et leur projet d'accueil (en prenant en compte l'histoire de la famille ; ses besoins de fréquence, d'horaires, etc.).

Le projet éducatif

Le projet éducatif des maisons de la petite enfance de la Communauté de Communes de Saint Méen Montauban intègre de nombreux objectifs, notamment celui de soutenir l'enfant dans son apprentissage de la vie, non seulement par des moyens humains et matériels, mais aussi par le comportement du personnel encadrant, garantissant la sécurité et le bien-être de tous.

Proposer un espace de vie adapté à chacun, permettre à l'enfant de partir à la conquête de l'autonomie et procurer les conditions d'un développement affectif, moteur, social et culturel sont les conditions nécessaires pour permettre à chaque enfant de vivre pleinement ses premières années.

1) *L'accueil de l'enfant*

L'accueil de l'enfant et de sa famille commence au premier contact, parfois téléphonique, jusqu'au moment où l'enfant quitte l'établissement. A chaque naissance, un nouveau parent naît également, il s'agit à chaque fois d'un nouveau remaniement dans la famille et ceci peut soulever bien des questions. L'équipe est attentive aux signes et aux paroles des parents sur ces sujets. L'équipe est à l'écoute des questions particulières liées à la petite enfance.

1.1 *L'arrivée : la séparation*

A leur arrivée dans le multi-accueil, les parents confient leur enfant au personnel encadrant présent. Afin de pouvoir s'ajuster au mieux au fil des jours aux besoins de l'enfant, l'équipe invite systématiquement les parents à entrer dans la salle de vie et à transmettre les événements du quotidien de l'enfant (humeur, sommeil, repas, santé, etc.).

1.2 *Le déroulement de la journée : à chacun son rythme*

Après l'arrivée du matin, un petit temps est pris pour marquer le début de la journée à passer ensemble.

Les enfants peuvent choisir entre plusieurs formules : jeux libres, activités motrices, puzzles, activités accompagnées par l'adulte (peinture, manipulation...), des sorties sont également proposées.

L'équipe respecte le rythme de chacun, aussi bien concernant ses découvertes que de ses besoins physiologiques.

Après le repas, un temps de sieste (ou de temps calme en fonction des besoins de l'enfant) est mis en place. La fin de ce temps se fait de façon échelonnée, en fonction du rythme de chacun, puis de nouveau l'enfant va vers ce qui le porte, l'intéresse, en fonction de son plaisir et son désir, accompagné par l'adulte encadrant.

Le goûter marque le dernier temps de rassemblement avant les premiers départs.

1.3 Le départ : les retrouvailles

Au moment du départ, un professionnel prend le temps nécessaire pour transmettre les informations pertinentes du déroulement de la journée. Tout comme pour l'arrivée du matin, ce temps est privilégié et nous attachons une importance particulière à la qualité des échanges entre chacun (famille, enfant et équipe encadrante).

Durant ce moment d'échanges, une attention particulière est également portée aux enfants dont les parents ne sont pas encore arrivés.

2) L'adaptation

La période d'adaptation fait l'objet d'attentions particulières afin d'éviter une rupture brutale entre l'enfant et sa famille, potentiellement source d'angoisses.

Lorsqu'un enfant est accueilli au multi-accueil, l'équipe s'engage à fournir les meilleures conditions d'adaptation à l'enfant et à sa famille. Un partenariat est alors mis en place afin d'aménager des temps de rencontre, de mise en confiance. Ces temps sont formalisés par une période d'adaptation de 15 jours en moyenne durant lequel le temps de présence de l'enfant est réparti par séquence ajustée à la façon dont chacun va se séparer, à la naissance du sentiment de sécurité et de confiance nécessaire à la qualité de la relation.

Le souci de prendre en compte les besoins spécifiques de chaque adaptation est présent à l'esprit de l'équipe, des ajustements sont toujours possibles après discussion. Nous tenons compte des besoins de l'enfant, de ce qu'il nous montre, de la réalité familiale et des contraintes diverses.

Une personne référente est alors choisie afin d'assurer la continuité de la prise en charge durant ce temps d'adaptation. Elle est l'interlocutrice privilégiée de la famille et le repère pour l'enfant qui fait ses premiers pas au sein de la structure. Nous souhaitons ainsi offrir le plus possible de continuité dans l'accueil des jeunes enfants et de continuité entre la sphère familiale et la sphère collective. En dehors de cette référente privilégiée, chaque membre de l'équipe est amené à intervenir dans la prise en charge de l'enfant.

3) Rythmes de vie

Le respect des rythmes de vie de l'enfant est au centre de notre travail. Une prise en charge individualisée est mise en place afin de permettre à chaque enfant de se sentir unique tout en respectant la vie en collectivité.

Les activités ne sont pas obligatoires mais proposées. Les moments « d'inactivité », de rêve sont respectés. Ils sont source de créativité pour l'enfant.

Chaque moment de la vie quotidienne est un support à la relation éducative et aux apprentissages avec comme objectif principal le bien-être de l'enfant.

3.1 Organisation des temps de repas

Dans la mesure de ce que peut permettre la vie en collectivité, les choix alimentaires des familles sont respectés.

Les enfants sont invités à goûter, nous ne les forçons pas à manger ou à finir leurs assiettes. Le plaisir et la découverte sont les maîtres mots de ce temps important de la journée. Le matériel choisi pour les repas est adapté aux enfants, à leur âge et à leur capacité.

Un échange de qualité entre le personnel encadrant et la famille est nécessaire en cas de soupçon d'allergie notamment pour les plus petits. Un Protocole d'Accueil Individualisé peut être mis en place.

3.2 Le sommeil

Chaque individu a son propre rythme biologique de sommeil et de veille. Nous obéissons cependant tous à la nécessité de dormir. Nous respectons les « petits » comme les « gros dormeurs ». Ainsi, les multi-accueils disposent de plusieurs chambres afin de respecter le rythme et la qualité de sommeil de chacun.

Dans la mesure du possible, compte tenu de l'organisation du service, la continuité et les repères sont maintenus. Les enfants sont ainsi couchés dans le même lit au fil des jours et les rituels d'endormissement sont respectés dans la limite des contraintes liées à un couchage collectif. Nous invitons les parents à nous fournir les turbulettes s'ils le souhaitent afin de faire le lien entre la maison et le multi-accueil. Au fur et à mesure de son évolution, nous proposons à l'enfant de passer à un lit bas dans lequel il pourra être plus autonome.

Nous ne forçons pas un enfant à aller dormir, la discussion est, là encore, privilégiée afin d'identifier les éléments perturbateurs de l'endormissement. Un temps calme peut alors être aménagé afin de respecter le rythme propre à chacun.

Nous ne réveillons pas un enfant qui dort. Un sommeil accru peut être dû à plusieurs facteurs, si un enfant dort plus qu'à son habitude, c'est qu'il en a besoin. Nous sommes ouverts à un échange en cas de besoin et question particulière (problème d'endormissement le soir, nuit agitée, réveil difficile...).

3.3 Le bien-être

Le bien-être de l'enfant est au centre de nos préoccupations. Le bien-être est un ressenti, une notion à la fois subjective et personnelle. Il faut beaucoup de disponibilité et de bienveillance au personnel encadrant pour s'inscrire dans une prise en charge professionnelle pour observer et évaluer le niveau de bien-être des enfants qui leur sont confiés. Cette observation et cette écoute passent par un savoir-être et un savoir-faire acquis, réactualisés et réinterrogés quotidiennement.

Le bien-être nécessite la bienveillance ainsi que la bientraitance, le respect et l'écoute du jeune enfant et de sa famille.

L'attitude contenante de l'équipe auprès de l'enfant est un support à la qualité de la relation. Nous sommes notamment attentifs à toujours parler à l'enfant, face à lui, à sa hauteur. Les mots employés ont également leur importance. Nous nous efforçons d'avoir toujours un langage respectueux et un vocabulaire riche. L'enfant peut communiquer dès sa naissance. Il faut qu'il ait vécu des situations de communication favorables pour qu'il ait envie de parler. Nous attachons une importance particulière au langage, qu'il soit verbal ou non verbal, au sein des multi-accueils.

3.4 *Eveil et développement*

Nous considérons l'éveil du jeune enfant comme un besoin fondamental. Du nourrisson qui découvre ses mains à l'enfant de 3 ans qui jardine, chaque activité rentre dans ce processus. Nous nous attachons à le trouver dans des actes de vie quotidienne. Le simple fait d'enlever ses chaussons ou de s'essuyer la bouche devant une glace peut devenir un moment d'éveil du corps, le fait de manger tranquillement permet d'éveiller le goût et le plaisir...

Le jeu est la principale activité du jeune enfant, il est sérieux car faisant partie de son apprentissage. L'espace offre à l'enfant de multiples jeux auxquels il a librement accès. L'adulte peut alors observer pour comprendre ce qui se joue pour l'enfant. L'observation est notre base de travail afin d'accompagner les enfants au plus près de ce qu'ils sont. Nous leur offrons le plus possible du temps d'expérimentation afin de leur permettre de se développer, de s'éveiller à leur rythme et de construire leur identité.

Les équipes de professionnels présentent dans les structures accompagnent les divers stades de développement des jeunes enfants. Cependant, chaque enfant est unique et grandit à son rythme avec ses propres priorités. Gardons à notre esprit d'adulte que chaque moment de la vie du jeune enfant est une découverte intense. « Chaque chose en son temps et un temps pour chaque chose ». L'adulte n'impose pas un temps d'apprentissage à l'enfant, il l'accompagne. C'est l'enfant qui est le moteur de cet apprentissage.

L'ambiance de la structure est alors primordiale pour que le jeune enfant vaque à ses occupations librement et sereinement. Nous sommes attentifs au volume sonore de la pièce de vie, à la qualité de la lumière, aux paroles échangées entre adultes et à la qualité de ces échanges.

4) *La vie quotidienne*

De manière générale et sauf cas particuliers dûs à des facteurs extérieurs (maladies...), nous pensons que l'enfant sait ce qui lui convient le mieux. Nous sommes vigilants à toujours inviter l'enfant à faire seul dans le respect de ses capacités, sans le brusquer ou faire de chantage (il n'y a ni gagnant, ni perdant...). Nous ne mettons pas l'enfant dans une position ou face à une situation qu'il ne peut atteindre par lui-même.

Une structure petite enfance incite chaque enfant à se découvrir mais aussi à découvrir le groupe qui l'entoure, il n'y a pas de recherche de résultats. Chaque enfant développe sa propre personnalité avec celle des autres, dans un espace de liberté et contraintes partagées. Nous discuterons avec les parents de la persistance de certains problèmes ne trouvant pas de solutions rapides.

4.1 *L'hygiène*

C'est un point clé pour les établissements qui accueillent des enfants en collectivité.

Nous invitons les parents à être attentifs au fait que dans les collectivités d'enfants, les maladies contagieuses sont inévitables et cela malgré les règles d'hygiène mises en place.

Le moment du change est un moment privilégié d'échanges, de respect du corps et de l'intimité de l'enfant quelque soit son âge. Nous sommes très attentifs au portage de l'enfant, aux gestes et aux paroles qui sont individualisés. Ce moment est vu comme

structurant pour l'enfant dans son identité grâce à la capacité de l'adulte de l'unifier corporellement et psychiquement.

L'apprentissage de la propreté : là encore nous partons de ce que l'enfant nous montre, des habitudes et des pratiques parentales tout en accompagnant les parents par notre regard professionnel. Le rythme d'apprentissage sera individualisé, nous proposons le pot et les toilettes à chaque enfant en fonction de son âge. Nous respectons son temps, son plaisir et son refus. Nous attachons de l'importance aux mots employés durant cet apprentissage.

4.2 L'alimentation

Les repas du midi et le goûter sont fournis par l'établissement. Le lait est également fourni par la collectivité sauf contre-indication médicale ou préférence des parents. Nous acceptons également le lait maternel pour les parents qui le souhaitent. Nous souhaitons aussi permettre aux mères qui le désirent de continuer à allaiter leur enfant. Sur chaque structure, nous pouvons soit mettre en place un espace garantissant l'intimité et le calme, soit prendre le contenant du lait maternel.

5) L'aménagement de l'espace

Les établissements d'accueil du jeune enfant ont été conçus dans le souci d'offrir plusieurs lieux aux enfants, aux parents et aux professionnels qui les accompagnent.

- Dans les multi-accueils :

Nous avons fait le choix d'accueillir les enfants en « petite famille ». Tous les enfants vivent ensemble, dans le même espace.

L'espace de vie des multi-accueils est aménagé en petits espaces afin que chacun puisse « s'isoler dans sa bulle, entièrement concentré sur son jeu ». Ainsi, l'enfant peut se sentir comme un individu parmi d'autres « être un avec les autres ». Ces petits espaces offrent des jeux divers comme la dînette et les poupées (jeux symboliques), la lecture avec des livres à disposition, un coin calme avec des grands coussins et des tapis, un coin garage-animaux miniature, etc.

L'aménagement de l'espace est réfléchi par les équipes pour permettre à chaque enfant de développer ses compétences, d'explorer en toute sécurité et d'être autonome dans ses choix.

L'espace motricité est inscrit dans l'aménagement des locaux en dehors de la pièce de vie. Il permet un décloisonnement des groupes selon les moments de la journée.

Les enfants peuvent jouer dehors avec les voitures, vélos et autres engins roulants dès que possible.

L'espace de la salle de vie est le même pour les plus petits et les plus grands dans l'intérêt des échanges entre les enfants d'âges différents. Cependant, les plus petits pourront bénéficier d'un espace sécurisé, matérialisé par des séparations. Selon les moments de la journée et la constitution du groupe, cet espace permettra aux plus petits de se sentir en sécurité dans un espace qui leur est spécifique.

- L'espace-jeu est plus particulièrement dédié au RIPAME et aux assistants maternels. Cependant, il est exploitable par les enfants accueillis dans les multi-accueils également.

Ces lieux sont des lieux mutualisés, passerelles, porteurs de rencontres, d'échanges et de décloisonnement des groupes.

6) *Dispositions pour des accueils adaptés*

6.1 *Enfants porteurs de handicaps*

L'enfant porteur d'un handicap ou d'une maladie chronique reste en premier lieu un enfant avec les mêmes besoins fondamentaux, en plus de ses besoins spécifiques, et les mêmes droits que tout autre enfant.

L'intégration d'un enfant en situation de handicap suppose un lien dynamique entre la structure d'accueil, les organismes de soins et la famille.

Les modalités d'accueil d'un enfant porteur d'un handicap sont élaborées et définies en concertation entre la famille, les partenaires extérieurs, le médecin référent, l'équipe de la structure et la direction. Un projet d'accueil est alors établi et stipule les aménagements nécessaires à la prise en charge respectueuse et professionnelle de l'enfant et de sa famille. Ce projet est mis en place par l'équipe s'il est cohérent, adapté et surtout bénéfique à la prise en charge de l'enfant.

Nous nous situons dans une volonté d'intégration et non de normalisation.

Afin de réussir cette intégration, le handicap doit être nommé. Si cela s'avère nécessaire, nous parlons et expliquons le handicap aux autres enfants. Il ne s'agit pas de stigmatiser mais bien de permettre aux enfants présents de comprendre pour apprendre. Pour ce faire, nous devons ajuster nos savoir-faire et nous former si nécessaire.

Les structures sont aménagées pour permettre aux parents porteurs d'un handicap moteur de se déplacer en fauteuil notamment. Chaque équipe et directrice est présente pour répondre à toutes vos questions et vous entendre en cas de besoins particuliers.

6.2 *Protocole d'Accueil Individualisé*

En cas d'allergie, de handicap, de maladie chronique, de difficulté avérée, la directrice reçoit les parents avec le médecin traitant ou référent de la structure, afin d'établir un Protocole d'Accueil Individualisé (P.A.I). Dans certains cas d'allergie, il peut être demandé aux parents de fournir eux-mêmes les repas, ainsi que les laits infantiles.

L'admission ou le maintien de l'enfant se fait sous réserve pour l'équipe d'établir et de mettre en œuvre ce P.A.I. Dans le cas où la pathologie chronique se déclare alors que l'enfant est déjà accueilli et qu'il s'avère impossible de mettre en place un P.A.I, il peut être mis fin à l'accueil de l'enfant dans le cadre légal du contrat.

L'intervention de soignants extérieurs n'est possible que pour des cas particuliers qui doivent au préalable faire l'objet d'une concertation et d'un protocole individuel validé par les différents intervenants (direction et médecin de l'établissement, parents et intervenants extérieurs).

7) Définition de la place des familles

Les parents sont les premiers éducateurs de leurs enfants. Ils confient leurs enfants à la structure pour un temps déterminé. Les professionnels qui y travaillent doivent donc prendre le relais et assurer une continuité pour l'enfant.

7.1 Implication des familles

Les multi-accueils sont des structures ouvertes aux parents, les équipes veillent donc à accueillir les parents et à les accompagner. Un temps de découverte des lieux avec les parents et les enfants est pris lors de l'adaptation. Les parents sont invités à rester le temps nécessaire.

Avant de pouvoir collaborer, parents et professionnels ont besoin de se connaître et pour cela d'échanger des informations. En effet pour exprimer leurs attentes, expliquer leurs pratiques familiales, les parents ont tout d'abord besoin de connaître le lieu d'accueil : son fonctionnement et les personnes qui y interviennent afin qu'une véritable rencontre puisse se faire. L'échange d'informations et la transparence participent à la construction d'une confiance réciproque qui est le fondement de cette collaboration. C'est à cette condition que les parents peuvent alors prendre dans le lieu d'accueil une place auprès de leurs enfants et des professionnels, une place qu'ils ont choisie, qui a été construite ensemble.

Les familles sont invitées à participer à la vie quotidienne des structures (activités, sorties, commissions, anniversaire de leur enfant...).

Le règlement de fonctionnement leur est délivré lors de l'inscription de leur enfant. Nous demandons à ce que le règlement de fonctionnement soit lu et signé afin que chacun se sente engagé pour garantir un accueil de qualité.

Un livret d'accueil présentant la démarche pédagogique de l'équipe de professionnels leur est également remis lors de l'inscription. Il est un support à la discussion et aux échanges entre parents et équipes.

La bonne communication des adultes autour de la prise en charge de l'enfant est garante du bien-être de ce dernier. Les professionnels s'engagent à partager avec les familles sur tout sujet lié à leur enfant. Les temps d'accueil du matin et du soir sont privilégiés au quotidien, des entretiens individuels peuvent être demandées par les deux parties afin d'affiner les questions, les réponses, les demandes.

Les parents sont invités à entrer dans la pièce de vie le matin et le soir. En fonction des besoins, un moment plus long de transition peut être pris par les parents le matin ou le soir pour partager avec son enfant ce qu'il vit dans la structure. Ce temps de vie s'inscrit dans un souci d'ouverture de la structure et de transparence de nos pratiques professionnelles. Il s'agit aussi d'un temps de convivialité. Nous avons à l'esprit que le multi-accueil est celui des enfants mais aussi des parents.

Pour les plus grands, c'est l'occasion de renforcer :

- le lien parent-enfant, ce dernier peut montrer à ses parents sa vie dans la structure, ses jeux préférés, ses « copains »...
- la continuité dans la vie de l'enfant parce que le parent voit par lui-même et l'enfant montre ce qu'il souhaite,
- la relation entre le parent et l'équipe.

Nous souhaitons que ces échanges puissent se faire également à l'occasion de temps festifs, de réunions d'information et de soirées thématiques.

7.2 Les soirées avec le RIPAME

Le RIPAME est un partenaire essentiel dans la prise en charge globale de la famille. Il a pour vocation l'information, l'orientation, le décloisonnement des savoirs pour les professionnels, assistants maternels et équipes des structures.

Lors de l'organisation de soirées, les parents et l'équipe pourront être invités à venir échanger autour de thèmes concernant le développement de l'enfant, la vie de famille, la parentalité, etc.

Ces soirées sont l'occasion pour les parents de discuter entre eux, avec les professionnels des multi-accueils, les assistants maternels ou d'autres professionnels de la petite enfance sur leur vécu et de poser des questions. Ce sont des espaces de paroles, d'échanges et de prévention.

En fonction des sujets, elles peuvent se faire en collaboration avec des partenaires extérieurs (accueil de loisirs, PMI, etc.) ou seulement interne aux structures d'accueil du jeune enfant.

7.3 Le conseil d'établissement

Les établissements sont gérés par la Communauté de Communes de Saint Méen Montauban.

Au moins une fois par an, un conseil d'établissement auquel sont invités les élus de la commission petite enfance, le responsable du pôle, la directrice, un membre de l'équipe éducative, l'animatrice du RIPAME, au moins un parent et un assistant maternel (sur le principe du volontariat), la CAF et le Conseil Général 35 se réunit avec objectif de discuter ensemble de la vie de la structure et des projets qui y sont développés.

8) Relation avec les partenaires institutionnels extérieurs

➤ La CAF est un partenaire technique financier et un agent de contrôle. Au-delà de ce rôle, le conseiller technique nous apporte son soutien et ses conseils.

➤ La PMI est un service du Conseil Général et un partenaire présent ponctuellement sur la structure grâce aux permanences et aux consultations. Des rencontres régulières permettront d'assurer un accompagnement global des familles.

➤ Le Centre Départemental d'Action Social (CDAS) et le centre de planning familial : sont des partenaires ressources qui nous permettent d'accompagner des familles. Le partenariat est important afin de renforcer le maillage sur le territoire de pôles ressources identifiables par les usagers.

➤ Le Centre d'Action Médico-Social Précoce (CAMSP) et la Maison Départementale pour les Personnes Handicapées (MDPH) sont spécialisées dans l'accompagnement de l'enfant présentant un handicap ou des pathologies importantes. Des partenariats pourront être mis en place en cas d'accueil d'enfants répondant à ces critères particuliers.

➤ L'école : des actions « passerelles » seront mises en place afin d'accompagner l'enfant dans sa vie après le multi-accueil. Des temps festifs seront programmés. Ce lien permettra de maintenir la continuité de la prise en charge et d'offrir une stabilité dans l'environnement de l'enfant. La proximité des établissements sera naturellement porteuse de lien.

➤ L'accueil de loisirs : nous souhaitons travailler avec les ALSH afin d'offrir une continuité aux familles et une souplesse d'adaptation. La collaboration permettra le décloisonnement des savoirs, une mutualisation des informations et une réflexion globale sur la famille.

➤ La bibliothèque : nous souhaitons en faire un partenaire de nos futurs projets. Ce partenariat entrerait dans un projet plus global d'ouverture à la culture, au plaisir de lire, de conter et d'écouter, et plus largement encore de lutte contre l'illettrisme. Nous pourrions imaginer nous déplacer mais aussi faire venir les livres vers nous.

En fonction des projets de chaque année, des professionnels du spectacle, arts plastiques, art-thérapeutes... pourront être invités dans la structure.

9) L'équipe

9.1 Composition

A Irodouër, l'équipe est composée de :

- Une directrice (éducatrice de jeunes enfants),
- Une éducatrice de jeunes enfants (en continuité de direction),
- Deux auxiliaires de puériculture,
- Trois agents sociaux titulaires du CAP petite enfance, dont une à temps non complet afin d'assurer les remplacements,
- Un agent d'entretien à mi-temps

A Muël, l'équipe est composée de :

- Une directrice (éducatrice de jeunes enfants) ;
- Une auxiliaire de puériculture, qui assure la continuité administrative de la structure en l'absence de la directrice ;
- Une éducatrice de jeunes enfants, qui assure la continuité pédagogique en l'absence de la directrice ;
- Deux agents sociaux titulaires du CAP petite enfance.

Les équipes sont pluridisciplinaires, chaque formation étant complémentaire. Chaque membre intervient sur tous les plans de la vie de la structure avec, sur des moments ponctuels, des tâches spécifiques à leurs formations respectives.

9.2 Les fonctions de la direction :

La directrice de chaque établissement a délégation du gestionnaire pour assurer la gestion de l'établissement. Elle est placée sous la responsabilité du directeur de pôle. La directrice a en charge le fonctionnement global de la structure. Elle coordonne les projets communs, l'occupation des locaux et reçoit les demandes des usagers.

Dans le cadre de ses missions, son travail s'organise autour de différents points : le suivi administratif, budgétaire et organisationnel de la structure et le temps de travail auprès des enfants avec l'équipe (qui est inférieur à 40% de son temps). Cette répartition assure une continuité entre le projet d'établissement et le projet pédagogique. Ces principales missions sont :

- L'organisation et l'animation générale de l'établissement,
- La garantie du règlement de fonctionnement et du projet pédagogique,
- Le développement des projets et l'évaluation des actions réalisées,
- L'encadrement et la répartition des tâches du personnel,
- Le suivi des dossiers des familles,
- La gestion du planning de présence des enfants,
- La gestion financière de la structure,
- Les relations avec les partenaires (CAF, PMI...).

9.3 La continuité de direction est assurée par l'auxiliaire de puériculture ou l'éducatrice de jeunes enfants lorsque la directrice est absente. Elle intervient dans la structure sous la responsabilité de la directrice.

Les responsabilités déléguées sont les suivantes :

- La gestion du fonctionnement quotidien de la structure,
- La validation des plannings de l'équipe et des remplacements
- L'organisation des plannings de présence des enfants,
- L'animation et l'encadrement de l'équipe pour garantir le projet d'établissement.

9.4 Les fonctions de chaque professionnel, chaque équipier :

- Participe à la mise en œuvre du projet pédagogique de la structure,
- Assure l'accueil des enfants et des parents,
- Organise et anime des activités éducatives et ludiques, adaptées aux rythmes, aux capacités et aux désirs de l'enfant,
- Adopte des attitudes éducatives conformes au projet de la structure,
- Observe les enfants et analyse leurs pratiques professionnelles,
- Assure une mission de prévention auprès des enfants et de leurs parents,

- Communique avec la famille au quotidien : reçoit et transmet les messages,
- Travaille en équipe,
- Participe aux réunions d'équipe (et à la réalisation des comptes rendus),
- Participe aux journées pédagogiques,
- Participe à la formation des stagiaires,
- Participe aux soins apportés aux enfants,
- Respecte les protocoles d'hygiène,
- Respecte les protocoles de sécurité (et veille à la sécurité des enfants),
- Respecte les protocoles médicaux,
- Aménage les espaces de vie adaptés aux besoins individuels et collectifs des enfants,
- Assure le nettoyage des espaces de vie de l'enfant et du matériel (jeux, jouets...),
- Assure l'entretien du linge.

De manière générale, les consignes et les protocoles sont connus de tous et sont à disposition dans chaque pièce de la structure.

Chaque membre du personnel est formé dans son domaine de compétence et sait adapter ses pratiques professionnelles au projet éducatif, les évaluer et les remettre en cause en se formant.

Les éducatrices de jeunes enfants interviennent dans les structures sous la responsabilité des directrices. Elles ont pour mission principale de favoriser l'épanouissement harmonieux des enfants, l'apprentissage de l'autonomie et de la socialisation. De par leur formation, elles ont un rôle particulier d'observation, d'analyse et de mise en place de projets. Chaque éducatrice :

- Participe à l'élaboration du projet pédagogique en concertation avec l'équipe,
- Propose et contribue au développement et à la réalisation de projets spécifiques (bibliothèque, sorties...),
- Assure un accompagnement des parents dans leur rôle éducatif,
- Exerce un soutien technique et pédagogique auprès de l'équipe (garant du projet pédagogique).

Les auxiliaires de puériculture interviennent dans la structure sous la responsabilité de la directrice ou de la personne assurant la continuité de direction. De par leur formation, les auxiliaires de puériculture ont un regard particulier sur les protocoles de soins, les protocoles sanitaires et sur l'alimentation. Chaque auxiliaire :

- Assure la mise en place et le suivi des protocoles médicaux (en lien avec le médecin référent de la structure),
- Effectue le suivi de l'armoire à pharmacie,
- Participe à l'élaboration des menus en lien avec la directrice,
- Effectue le suivi du nettoyage des espaces de vie et du matériel.

Les agents sociaux diplômés du CAP petite enfance interviennent dans la structure sous la responsabilité de la directrice ou de la personne assurant la continuité de direction. De par leur formation, ils ont une attention particulière sur la vie quotidienne des enfants et plus particulièrement en ce qui concerne la préparation des repas et les protocoles d'hygiène. Chaque agent social :

- Effectue le suivi du nettoyage des espaces de vie et du matériel (jeux, jouets...).
- Effectue le suivi du stock de linge et des produits d'entretien.
- S'occupe du rangement des commandes de linge et de matériel.

9.5 L'accueil des stagiaires

Des stagiaires préparant une formation aux métiers de la petite enfance peuvent être accueillis dans la structure après accord de la directrice.

Les stagiaires participent à la vie de la structure et ne sont pas comptés dans l'effectif du personnel encadrant. Quelque soit la formation du stagiaire, ils ne peuvent être responsables d'un groupe même s'ils peuvent être amenés à prendre en charge des enfants. Ils restent sous la responsabilité du formateur et de la directrice.

L'accueil des stagiaires dans la structure fait l'objet d'une réflexion d'équipe sur les modalités d'accueil afin que le stage proposé soit propice aux stagiaires et à l'établissement.

Particularités de l'équipement de Muël

Le bâtiment et les matériaux choisis

Le bâtiment de la structure de Muël a été construit dans un souci de développement durable. Il s'agit d'une écoconstruction. Le bâtiment est en ossature bois, les murs sont principalement en paille avec un enduit en terre : utilisation d'au moins 90 % de matériaux naturels à faible empreinte écologique et non traités.

Tous les matériaux composant le bâtiment, ainsi que le matériel éducatif ont été choisis dans le respect de l'environnement et dans le but de créer un environnement sain pour les enfants accueillis.

Plus largement, le projet s'inscrit dans une démarche de sensibilisation à la question de l'environnement auprès des enfants et des familles.

Préparation des repas sur place

Les repas sont préparés au sein du multi-accueil par une des personnes composant l'équipe.

Toujours dans l'optique de répondre au projet basé sur le développement durable, la cuisine est réalisée sur place avec des filières courtes d'approvisionnement.

Dans le respect des normes d'hygiène et de préparation des repas, les plats sont confectionnés à partir de produits frais. La volonté de cuisiner à partir de produits frais est une démarche qui est à inclure dans la démarche plus globale d'une alimentation équilibrée et sans risque pour les enfants. Nous souhaitons également par cette démarche privilégier l'apprentissage du goût dès le plus jeune âge.

La cuisine se faisant sur place, un agent en aura la responsabilité. L'agent social ayant cette mission :

- Elabore les menus en lien avec la directrice et l'auxiliaire de puériculture,
- Assure la commande des denrées alimentaires et des produits frais en lien avec la directrice,
- Participe à la gestion du stock du matériel de cuisine,
- Assure le rangement et le nettoyage de l'espace repas et de la cuisine conformément aux protocoles d'hygiène.

Les couches lavables

Les couches, fournies et entretenues par la structure, sont des couches lavables. Une fiche explicative est remise aux parents lors de l'inscription. L'utilisation de couches lavables s'intègre parfaitement dans la démarche environnementale de la conception et la réalisation du multi-accueil.